



Communiqué du CCRRA et des OCRA sur la COVID-19

Le 2 avril 2020

Au cours de la période de perturbation attribuable à l'écllosion de la COVID-19, il est primordial que les consommateurs canadiens aient accès à des produits et services d'assurance et soient convaincus qu'ils obtiendront toujours un traitement équitable.

Alors qu'aussi bien les organismes de réglementation que les intervenants du secteur doivent s'adapter aux incidences réelles de la pandémie de COVID-19 sur leurs activités, le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) et les Organismes canadiens de réglementation en assurance (OCRA) ont formé des groupes de travail chargés de coordonner les actions avec les intervenants du secteur et de promouvoir la création de solutions harmonisées.

Les rencontres des groupes de travail sur la COVID-19 sont plus fréquentes au départ. Des rencontres ont déjà eu lieu avec l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) et le Bureau d'assurance du Canada (BAC). Parmi les enjeux soulevés jusqu'ici figurent le défi que représente le respect des obligations législatives et réglementaires, les entraves aux activités et les contraintes touchant le service à la clientèle.

Comme plusieurs entreprises ont adopté le travail à distance et affrontent de nouveaux défis concernant le déroulement des activités, le CCRRA a révisé les dates limites pour la production de la Déclaration annuelle sur les pratiques commerciales et a accepté que la date d'échéance de son dépôt soit repoussée d'environ 60 jours, soit au **1^{er} juillet 2020**. En raison du contexte actuel, les organismes de réglementation membres du CCRRA ont également consenti à ce que des efforts raisonnables soient déployés pour gérer les demandes de renseignements et pour en assurer la coordination autant que possible. Même s'ils y ont consenti, les membres ne subiront aucune contrainte dans l'obtention de l'information requise pour assurer une surveillance réglementaire appropriée dans leurs territoires respectifs.

« Nous visons à promouvoir le libre dialogue par la collaboration avec les membres et les intervenants du secteur dans la recherche de solutions, sans compromettre la protection des consommateurs », a déclaré Patrick Déry, président du CCRRA. Ron Fullan, président des OCRA,

a ajouté : « Ensemble, nous soutiendrons la continuité des activités du secteur de l'assurance et le traitement équitable des clients au cours de cette période de bouleversement. »

Le CCRRA est une association intergouvernementale regroupant des organismes de réglementation d'assurance. Il a pour mandat de faciliter et de promouvoir un régime de réglementation canadien qui veille avec efficacité aux intérêts du public.

Le groupe des OCRA offre un espace de discussion aux organismes de réglementation canadiens dont le mandat est de veiller à l'uniformisation des normes de conduite des affaires et de compétences applicables aux intermédiaires en assurance.